

OBJET : DON DE JOURS DE REPOS

Veillez trouver ci-joint, la réponse positive de Frédéric AGENET, Directeur des Ressources Humaines Airbus France, au courrier de la **CFE-CGC** demandant l'ouverture d'une négociation sur la définition des modalités de mise en place de la loi du 9 Mai 2014, concernant le don de jours de repos entre salariés du groupe Airbus, dans le cas où ces derniers devraient assumer la charge d'un enfant malade, handicapé ou gravement accidenté.

La **CFE-CGC** se félicite d'avoir été entendue et vous tiendra informés des avancées des négociations.

Toulouse, le 11 Juin 2015.

Note

To / À

L. ANDREYON Coordinateur Syndical CFE-CGC
Th. PREFOL Coordinateur Syndical Adjoint CFE-CGC

Copies

D. HACQUART Coordinateur Syndical CFDT
J-M. PEETERS Coordinateur Syndical Adjoint CFDT
O. ESTEBAN Coordinateur Syndical CFTC
D. JEAMBRUN Coordinateur Syndical Adjoint CFTC
M. SALLES Coordinateur Syndical CGT
M. MOLESIN Coordinateur Syndical Adjoint CGT
Y. DRENO Coordinateur Syndical FO
J-D. BLOQUET Coordinateur Syndical Adjoint FO

Comité RH France

PJ : 1 courrier

From/De

Frédéric AGENET

Telephone/Téléphone
+ 33 (0) 5 67 19 24 04

E-mail
frederic.agenet@airbus.com

Réf.
HR/FR - FA/CA n° 47/15

Date
Toulouse, le 5 juin 2015

Objet : Don de jours de repos

Messieurs les Coordinateurs Syndicaux,

Nous accusons réception de votre demande d'ouvrir une négociation afin de définir les modalités de mise en place de la loi du 9 mai 2014 qui ouvre la possibilité aux salariés, sous certaines conditions, d'effectuer un don de jours de repos à des salariés qui assument la charge d'un enfant malade, handicapé ou gravement accidenté.

Nous vous informons que nous en acceptons le principe. Le sujet sera donc intégré à l'agenda social des négociations de Groupe, en fonction de priorités dont nous aurons l'occasion de parler.

Veuillez agréer, Messieurs les Coordinateurs Syndicaux, l'expression de nos salutations distinguées.

Frédéric AGENET

Directeur des Ressources Humaines France